



## DELIBERATION N° 11/2018

L'an deux mil dix huit, le vingt deux mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	<b>15</b>
Nombre de conseillers présents :	<b>12</b>
Nombre de votes contre :	<b>0</b>
Nombre d'abstentions :	<b>0</b>
Nombre de votes pour :	<b>13 (dont 1 pouvoir)</b>

Date de convocation du conseil municipal : **14 mars 2018**

**Présents : Monique CHEVALLIER, Josette BERNAUDON, Antoine DE CONCINI, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Mireille AUDOUARD, Noël CARRIQUIRY, Bernard ESPITALIER, Roland LEVET-TRAFIT, Michel MARMONIER, Denis PAILLET, Dorian SILLANS.**

**Absentes excusées : Catherine DECHENAUD (pouvoir à Chantal ARNAUD), Florence GLEBIOSKA.**

**Absent non excusé : Benjamin TOSI**

**Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON**

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ainsi, le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer des états de situation de l'exercice dressés par la Trésorière Municipale.

Après s'être assuré que La Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	Part affectée à investissement crédit au cte 1068 exercice 2017	Résultat de l'exercice sans excédent ni déficit reporté	Résultat de clôture= résultat de l'exercice + résultat antérieur	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes	calcul de prélèvement (déficit)	Prélèvement à faire sur excédent de fonction. =crédit du cte 1068 de l'exercice suivant	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
<b>Investissement</b>	-93 924,46		-80 733,12	-174 657,58	27 000,00	0,00	-201 657,58	201 657,58	
<b>fonctionnement</b>	350 825,50	132 003,46	144 348,84	363170,88					161 513,30
<b>Solde</b>	218 822,04								

**APPROUVE le compte de gestion 2017 dressé par la Trésorière Madame Claudine TOUCHE – Centre des Finances Publiques de St Etienne de St Geoirs.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits**

**Monique CHEVALLIER Maire**